

COMMUNE DE WAVRECHAIN SOUS FAULX

Compte-rendu de la réunion du Lundi 16 Juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le Lundi 16 juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Wavrechain sous Faulx s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LEPRETRE André, Maire à la suite de la convocation qui lui avait été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affiché à la porte de la Mairie selon la Loi.

Présents : Mr LEPRETRE André, Mr MARECHAL Laurent, Mr HECQUET Guy, Mr BEROGE David, Mr AUFEVRE Vincent, Mr BOULET Christian, Mme HORAIN Stéphanie.

Absente excusée : Mme BEAUVOIS Nathalie.

Absents: MOMPACH Carole, Mr. BRILLON Daniel.

Secrétaire de séance : Mr MARECHAL Laurent

➤ Ordre du jour :

- ↳ Cession d'un délaissé de voirie parcelle B604
- ↳ Délibération ayant pour objet l'avenant de réaménagement de prêt conclu avec la Caisse des dépôts et la SA du Hainaut.
- ↳ Procédure de Biens sans maître parcelles B36-37 (rue de la place) et B84 (rue de Paillencourt)
- ↳ Retrait du SIDEN-SIAN de la commune de Maing – Comité Syndical du 13/11/17
- ↳ Convention prêt matériel CAPH
- ↳ Plan du Mercredi : Nouveau dispositif activités périscolaires
- ↳ Travaux de remplacement de chauffage du logement rue de wasnes
- ↳ Sollicitation des Fonds de concours de la CAPH pour :
 - le remplacement de l'installation de chauffage au logement GSF
 - les travaux de mise aux normes électriques de l'école Henri matisse

Questions diverses

- ↳ Modification statutaire – Compétence obligatoire GEMAPI et compétences facultatives « Ruissellement » et érosion de sols »
- ↳ Rétrocession des halles aux communes

Affaires débattues n'ayant pas fait l'objet de délibérations :

- Lecture du compte-rendu de réunion du 28 mai 2018 qui a été approuvé dans son intégralité.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 7 points supplémentaires à l'ordre du jour qui a été accepté à l'unanimité :

- *Délibération ayant pour objet l'avenant de réaménagement de prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.*
- *Changement du système de chauffage du logement 18 rue de Wasnes*
- *Rénovation de l'éclairage public de la commune*
- *Sollicitation des Fonds de concours de la CAPH pour : la rénovation de l'éclairage public*
- *Convention d'entretien du domaine public départemental en Agglomération relative à la Signalisation horizontale avec le Département du Nord*
- *Recrutement d'un Agent de services/Aide maternelle ou ATSEM Supplémentaire au sein de l'école Henri Matisse dans le cadre du dispositif du Parcours Emplois Compétences (PEC).*
- *Délibération modificative n°1 – BP 2018 - Reprise des crédits de la section d'investissement au profit de la section de fonctionnement*

☞ Questions et travaux divers

SIDEGAV

- Lecture du compte-rendu de la réunion syndicale du SIDEGAV du 07/06/18 + communication aux délégués des prochaines réunions du comité syndicale.
- **Pétition des riverains concernant les différentes inondations subies** : Lecture a été faite de la pétition émise par Mme Journet et Mr Dolay. Une réponse a été formulée par la commune auprès de ces derniers. Un courrier a été adressé auprès du Président du Syndicat Mixte de l'Escaut, Mr FLAMENGT pour une demande d'intervention. Nous restons toujours dans l'attente. Un courrier sera de nouveau envoyé au Président de cette Institution.
- **Plan du Mercredi** : Ce plan met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. L'État accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

☞ **Au vu de l'organisation de cet accueil de loisirs, nous souhaitons dans un premier temps recueillir l'avis des parents d'élèves de l'école Henri matisse. Un point sur ce sujet sera fait dès la rentrée de septembre 2018. Selon leurs réponses, nous verrons pour mettre à disposition soit du personnel communal ou soit des bénévoles, pour la mise en place des activités.**

- **Modification statutaire – Compétence obligatoire GEMAPI et compétences facultatives « Ruissellement » et érosion de sols**

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Mr le Président de la CAPH en date du 05/06/18 dans lequel il est demandé aux communes membres, dans le cadre d'une procédure de modification de statuts (intégration de la compétence obligatoire GEMAPI et les compétences facultatives « Ruissellement » et « érosion de sols »), de soumettre le modèle de délibération joint à leurs conseils municipaux. Aucune délibération prise à ce sujet, du fait que les communes de Wasnes au bac et Wavrechain sous faulx n'étaient pas reprises dans la liste.

Monsieur le maire a transmis un courrier afin de solliciter la caph pour la prise en charge d'une maîtrise d'ouvrage de travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur notre commune dans le cadre de la compétence GEMAPI, suite aux diverses inondations associées à des coulées de boues et dans lequel il a évoqué la gestion de la rivière « la sensée » et sa demande de prise de compétence par la CAPH. Ce dernier a insisté sur le risque de fissures des maisons situés à proximité de cette rivière.

- **Rétrocession des halles aux communes**

Mr le maire donne connaissance à l'assemblée de la délibération prise par le conseil communautaire de la CAPH. Il est convenu que les halles seraient rétrocédées aux communes dès que les conditions techniques et financières le permettraient.

A ce sujet, Mr le maire informe qu'il a envoyé un recommandé à la caph pour faire part des problèmes récurrents de la sous-toiture, pour lesquels des expertises et contre-expertises ont eu lieu, mais qu'à ce jour, aucune réponse des assureurs ni de la personne en charge de ce dossier contentieux à la caph n'a pu être formulée. La caph étant maître d'ouvrage, nous n'avons pas les cartes en mains.

Une chose est certaine, aucune rétrocession ne sera acceptée par la commune si le problème n'est pas solutionné.

- **Travaux d'électricité** : L'assemblée demande de faire établir plusieurs devis pour l'électricité du local de loisirs et de stockage destinés aux enfants de l'école Henri Matisse.

Affaires débattues ayant fait l'objet de délibérations :

- **Cession d'un délaissé de voirie Rue de la place à Mr et Mme Monneveux - Dispense d'enquête publique (art. L 141-3 du Code de la Voirie Routière) (2018/015)**

Suite à la demande de Mr et Mme Monneveux, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Décide de céder à Mr et Mme Monneveux un morceau de terrain considéré comme un délaissé de voirie d'une emprise de 5 à 7m² environ (la surface exacte sera précisée par l'intervention d'un géomètre) au prix de 50€ le mètre carré.
- Approuve le déclassement de fait sans enquête publique préalable du délaissé de voirie situé rue de la place puisque l'aliénation de ce morceau de voirie ne porte pas atteinte aux fonctions actuelles de circulation et de desserte de la voie communale en cause (impasse très étroite).
- Accepte que les frais afférents à cette cession (notaire et géomètre) soient à la charge de Mr et Mme Monneveux.
- Autorise Mr le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente en l'étude de Maître Bouchez, Notaire à Bouchain (59111) et toute pièce s'y rapportant.

- **Lancement d'une procédure d'acquisition de biens sans maître (non bâtis) (2018/016)**

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire portant sur le lancement de la procédure d'acquisition des biens vacants sans maître et délibéré à l'unanimité des membres présents ;

Le Conseil municipal :

- Autorise le lancement de la procédure d'acquisition des biens vacants sans maître pour les parcelles cadastrées B36, B37 et B84
- Autorise le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.
- Accepte que les frais de bornage soient pris en compte par le futur acquéreur dès lors que les biens appartiendront à la commune et seront revendus.

- **Maintien de la garantie communale à accorder à la SA du Hainaut pour le Réaménagement de la dette contractée auprès de la C.D.C. Délibération ayant pour objet l'avenant de réaménagement de prêt (2018/017)**

La SA DU HAINAUT a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt en cours annexée à la délibération initialement garantis par la commune de **wavrechain sous faulx**. En conséquence, la commune de **Wavrechain sous**

faulx est appelée à délibérer en vue d'adapter la Garantie initialement accordée pour le remboursement dudit prêt référencé 0428092.

☞ Adoptée à l'unanimité.

- **Retrait du SIDEN-SIAN de la commune de MAING - Comité Syndical du 13/11/17 (2018/018)**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le retrait de la commune de MAING du SIDEN-SIAN.

☞ Délibération adoptée à l'unanimité

Convention cadre de prêt de matériel par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H.), dans le cadre de l'organisation de manifestations culturelles, sportives et festives (2018/019)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut les conventions ainsi que tout document relatif à l'organisation de ces manifestations.
- **Changement du système de chauffage du logement 18 rue de Wasnes (2018/020)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de changement du système de chauffage du logement 18 rue de Wasnes. En effet, le chauffage est vétuste (système d'accumulateurs) et ne fonctionne plus correctement, il convient de le remplacer avant l'hiver 2018-2019 par une chaudière à condensation condensation à haute performance énergétique.

☞ **Après étude comparative des devis, l'Assemblée, à l'unanimité :**

- retient La Maison du chauffage située 59187 Dechy pour un montant de 9 162.00€ HT soit 10 994.40€ TTC. Le choix s'est porté sur cette société du fait des contrats d'entretien que nous avons souscrit pour l'école et la mairie auprès de cette entreprise et du fait que le contrat d'entretien 2019 pour cette nouvelle chaudière nous est offert.

- **Rénovation de l'éclairage public de la commune (2018/021)**

Monsieur le Maire rappelle la décision de rénover l'éclairage public de la commune lors du vote du Budget Primitif 2018. L'objectif étant de remplacer les luminaires existants par des luminaires à LED permettant un éclairage plus efficace et une optimisation de la performance énergétique tout en réduisant les consommations d'énergies et les coûts de maintenance. Ce système de luminaire offrant la garantie d'une plus longue durée de vie.

☞ **Après avoir pris connaissance des différentes propositions, l'Assemblée, à l'unanimité :**

- retient La Société LEFEVRE Elec lieu St Amand pour un montant de 24 625.18€ HT soit 29 550.22 TTC.

- **Sollicitation de la CAPH pour l'attribution de fonds de concours dans le cadre de sa politique de solidarité communautaire et de sa contribution au soutien de l'investissement local pour divers travaux d'investissements. (2018/022)**

Monsieur le Maire présente les opérations pour lesquelles les fonds de concours sont demandés Et présente les plans de financements :

➤ **Remplacement du système de chauffage au logement en location rue de wasnes**

Cout HT : 9 162.00 TTC : 10 994.40

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------|-------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Coût de l'opération HT | 9 162.00€ | Subvention | NEANT |
| TVA (20%) | 1832.40 € | FCTVA (16,404 % du TTC) | 1803.52 |
| | | Autofinancement communal (total dépenses TTC – subventions - FCTVA) | 9190.88 |
| TOTAL DES DEPENSES | 10994.40 € | TOTAL DES RECETTES | 10994.40 |

Fonds de concours pouvant être attribué sur cette opération (50% de l'autofinancement) : 4 595.44€

➤ **Mise aux normes électriques de l'école primaire Henri matisse**

Coût HT : 16 970.00 TTC : 20 364.00 TTC

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Coût de l'opération HT | 16970.00 | Subvention DETR | 6 788.00 |
| TVA (20%) | 3394.00 € | FCTVA (16,404 % du TTC) | 3 340.05 |
| | | Autofinancement communal (total dépenses TTC – subventions - FCTVA) | 10235.95 |
| TOTAL DES DEPENSES | 20364.00 € | TOTAL DES RECETTES | 20364.00 |

Fonds de concours pouvant être attribué par la CAPH sur cette opération : 5 117.97 €

➤ **Rénovation éclairage public**

Coût HT : 24 625.18 TTC : 29 550.22 TTC

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Coût de l'opération HT | 24625.18 | Subvention | NEANT |
| TVA (20%) | 4925.04 € | FCTVA (16,404 % du TTC) | 4847.42 |
| | | Autofinancement communal (total dépenses TTC – subventions - FCTVA) | 24702.80 |
| TOTAL DES DEPENSES | 29550.22 € | TOTAL DES RECETTES | 29550.22 |

Fonds de concours pouvant être attribué par la CAPH sur cette opération : 12 351.40 €

☞ **Adoptée à l'unanimité des membres présents**

- **Voirie – Convention d'entretien du domaine public départemental en Agglomération relative à la Signalisation horizontale avec le Département du Nord (2018/023)**

En 2014, le Département avait pris la décision de ne plus entretenir le marquage de guidage des routes départementales en agglomération, dans les Communes de moins de 10 000 habitants, pour des raisons budgétaires.

Compte-tenu des difficultés techniques et financières rencontrées par les communes, le département a décidé, par délibération en date du 29 juin 2018, de mettre en place une nouvelle politique volontariste en matière de marquage routier pour l'année 2018-2019.

M. le Maire présente les termes de cette convention proposée par le Département du Nord et propose aux membres du Conseil de l'autoriser à signer cette dernière.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve les termes de la convention qui précise les modalités de mise en œuvre et d'entretien de la signalisation horizontale sur les routes départementales en agglomération,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention pour la période 2018-2019.**

- **Recrutement d'un Agent de services/Aides maternelles ou ATSEM Supplémentaire au sein de l'école Henri Matisse dans le cadre du dispositif du Parcours Emplois Compétences (PEC). (2018/024)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2018/011 du 24/04/2018 relative au recrutement d'agents contractuels de droit privé dans le cadre du nouveau dispositif de contrats aidés « Parcours Emploi Compétences » (PEC). Afin de satisfaire nos besoins de recrutement, il est nécessaire de pourvoir à l'embauche d'une personne supplémentaire en contrat aidé.

Mr le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer tous les documents se rapportant au recrutement d'un contrat Parcours Emploi Compétences supplémentaire

☞ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- décide de recruter un Agent de services/Aide maternelle, Agent polyvalent/ Encadrement d'enfants, ou ATSEM dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC)
- autorise Mr le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite pour l'agent recruté dans le cadre d'un « Parcours Emploi Compétences » (PEC).
- décide d'inscrire les crédits correspondants au BP 2018.

- **Délibération modificative n°1 – Budget commune 2018 - Reprise des crédits de la section d'investissement au profit de la section de fonctionnement (2018/025)**

Suite à la décision prise par le Conseil municipal par délibération n°2018/024, de recruter une personne Supplémentaire dans le cadre du dispositif des contrats aidés « Parcours Emplois Compétences », Monsieur le Maire propose de prendre une délibération modificative permettant de réajuster les crédits au niveau des charges de personnel et en contrepartie d'augmenter le poste de la section des recettes de fonctionnement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil décide à l'unanimité le virement des crédits suivants :

| | |
|-------------------------------------------------|---------------|
| <u>Section de fonctionnement (dépenses) :</u> | |
| 64168 – Autres emplois d'insertion : | + 12 000,00 € |
| 023 – virement à la section d'investissement : | - 7 500.00 € |
| <u>Section de fonctionnement (recettes) :</u> | |
| 74718 – Autres participations de l'état : | + 4 500.00 € |
| <u>Section d'investissement (dépenses) :</u> | |
| 21318 – Constructions : | - 7 500.00 € |
| 021 – virement à la section de fonctionnement : | - 7 500.00 € |